

**Complément d'avis n°2022/01  
relatif à l'accréditation de  
l'École d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris  
(EIDD)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Injonction** émise dans l'avis n°2022/01 concernant la transmission d'un plan d'action sur la mise en place d'une démarche qualité pérenne et efficiente ainsi que d'une démarche compétences aboutie.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris ;
- Vu la note de synthèse établie par Alain MORETTO, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 janvier 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 janvier 2023.



La présidente,  
Elisabeth CREPON